

# LE TEMPS



## Carrières

La formation continue, indispensable aux seniors. Nos offres d'emploi Pages 22 à 24

## Bande dessinée

Les aventures d'Astérix et Obélix relancées avec talent Page 26

## Economie & Finance

«De l'électricité au gaz»: l'Allemagne teste une technologie prometteuse Page 16

Vendredi 25 octobre 2013 | N° 4740

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

CHF 3.40, France € 2.60

## Le mécène et l'investigation



250 millions de dollars: c'est la somme que met sur la table Pierre Omidyar, fondateur d'eBay, pour créer un site d'information orienté vers l'investigation. Avec, au sein de la future équipe, Glenn Greenwald, qui a détaillé dans *The Guardian* le programme de surveillance des services de renseignement américains. Portrait d'un milliardaire partisan du retour aux fondamentaux du journalisme. ► Page 28

# L'initiative de l'UDC promet le retour de la femme à la maison

► **Votations** La part des mères sans activité professionnelle est de 22%

**Editorial**

## La famille n'a rien à gagner

Par Magalie Goumaz

Par son initiative soumise au peuple le 24 novembre, l'UDC demande que les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants puissent bénéficier d'une déduction au moins égale à celle que les parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers peuvent déduire de l'impôt fédéral direct. Un traite-

ment d'égalité, qui profiterait en fait surtout aux familles aisées. L'initiative promet le modèle de la femme au foyer (en Suisse, 22% des mères n'ont pas d'activité professionnelle). Elle va à l'encontre des efforts visant à permettre pour tous une meilleure conciliation entre vie familiale et vie pro-

fessionnelle. «Contrairement à d'autres pays comme la France ou les pays scandinaves, le modèle familial traditionnel reste bien implanté en Suisse, dit le sociologue Eric Widmer, professeur à l'Université de Genève. La croyance que l'enfant en âge préscolaire a besoin de sa maman à la maison est tou-

jours forte.» Tout comme est solidement ancrée l'idée que l'Etat doit simplifier le moins possible dans les affaires familiales, complète le sociologue. Interrogées par *Le Temps*, deux mères de famille exposent leur choix de vie et leurs attentes dans le soutien aux familles. ► Page 3

## Une expédition de deux ans aux confins du Groenland



En Bretagne, un couple de Français, accompagné de scientifiques, se prépare à un long périple qui le mènera à l'extrême nord du Groenland. Objectif: plonger sous la banquise. ► Page 14

## L'essentiel

### Zooms

**Deneuve, l'art de la fugue** «Je suis deneuveophile», clame Marie-Claude Martin, qui consacre sa chronique à l'actrice et à son goût du secret. Page 2

### International

**L'Europe parle espionnage** Les dirigeants de l'UE ont entamé un sommet bousculé par le scandale de l'espionnage américain. La révélation de la mise sur écoute du portable d'Angela Merkel est une claquette pour Berlin. Page 4

### Les Malgaches aux urnes

Les Malgaches sont appelés à voter pour le premier tour de l'élection présidentielle. Pages 2, 6

### Suisse

#### Le socialiste qui monte



Thierry Apothéloz, conseiller administratif à Vernier, est sur les rangs pour l'élection au Conseil d'Etat du 10 novembre. Rencontre avec un politicien pragmatique, qui s'attache à faire de la cité genevoise un laboratoire social. Page 7

#### Débats

#### Que faire des «pervers»?

Selon le psychanalyste Nino Rizzo, les grands pervers sexuels ont un potentiel de violence incontrôlable. Page 11

## F/A-18: un virage mal négocié?

Un virage mal négocié pour sortir de la vallée pourrait avoir causé le crash du F/A-18 et la mort de ses deux passagers. Interrogé par *Le Temps*, un ex-pilote de F/A-18 pense que son confrère a estimé, en prenant la décision de faire demi-tour avec virage à 180 degrés, que «ça passerait». Or, ce fut le drame. «Il aurait fallu sortir par le haut – entamer une montée en flèche –, c'est ce qu'a montré l'accident du Hawk en Valais le 15 octobre 1990.» Un accident qui présente un nombre de similitudes avec les événements d'Alpnach. Page 9

## Etoile du music-hall contre gestionnaire de fortune



Renée Jeanmaire, surnommée Zizi depuis ses triomphes sur les scènes du music-hall parisien, veuve du chorégraphe Roland Petit, retirée depuis près de dix ans sur les bords du Léman, a déposé plainte pour gestion déloyale aggravée devant la justice genevoise contre son gérant de patrimoine, la société Semper Gestion SA, fondée en 2001. La plainte a été déposée en octobre 2012. Les déboires financiers sont estimés à 3,5 millions de francs. Parmi les griefs de Zizi Jeanmaire, des placements à risque et des honoraires

conséquents perçus entre 2003 et 2010.

Dans sa plainte, l'égérie du music-hall dévoile comment, «durant sept années», les économies du couple Petit-Jeanmaire «sont été investies à hauteur de plus de 90% en moyennes dans des «hedge funds et autres instruments alternatifs dépendant de Semper». «C'est à la demande de Monsieur Petit que nous avons investi dans des fonds à rendement supérieur», répond le responsable de Semper. Mandat respecté ou abus de confiance, les deux parties s'affrontent. ► Page 15



# Le modèle traditionnel résiste

> **Famille** L'initiative de l'UDC relance le débat sur le choix du modèle familial

> **En Suisse, la famille traditionnelle est bien ancrée. Dans les statistiques comme dans les mentalités**

> **Deux femmes témoignent**

24 novembre



Magalie Goumaz BERNE

Le modèle de la femme au foyer résiste. Dans les statistiques comme dans les mentalités, et l'UDC veut encourager politiquement en proposant, dans son initiative pour les familles, d'accorder les mêmes déductions fiscales aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants qu'à ceux qui les confient à une crèche. La proposition va à l'encontre des efforts actuels visant surtout à permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Mais elle séduit.

Y a-t-il une renaissance du modèle traditionnel, comme l'affirme le sociologue François Hélinger dans les colonnes du *Tagess-Anzeiger*? La part des mères qui ne travaillent pas se situe à 22% en Suisse, 29% lorsque les enfants ont moins de 7 ans. Elle est plutôt en constante diminution. Mais Eric Widmer, spécialiste des relations familiales et professeur de sociologie à l'Université de Genève, estime ces taux toujours élevés. «Contrairement à d'autres pays comme la France ou les pays scandinaves, le modèle familial traditionnel reste bien implanté en Suisse. La croyance que l'enfant en âge préscolaire a besoin de sa maman à la maison est toujours forte» tout comme est solidement ancrée l'idée que l'Etat doit simplifier le moins possible dans les affaires familiales, constate le sociologue.

La Suisse dépense 1,3% de son PIB pour les familles, alors que la moyenne des pays de l'OCDE se si-

tue à 2,2%. Elle est à la traîne. Les femmes restent à la maison parfois par choix, mais aussi parce qu'elles n'ont pas trouvé de solutions de garde satisfaisantes, ou parce que les employeurs ne sont, dans l'ensemble, pas très «family friendly», selon le terme d'Eric Widmer. Initiée pour les familles, l'initiative de l'UDC ne s'engage pas sur ce terrain. Or, c'est justement parce qu'elle ne parvenait pas à concilier travail et enfants qu'Aude\* a jeté l'éponge.

Il y a quatre ans, cette mère de deux enfants, aujourd'hui âgée de 8 et 7 ans, a fait le choix d'arrêter de travailler. Elle occupait alors un poste de direction. «Lorsque mes enfants sont nés, la direction a accepté que je travaille à temps partiel et j'avais une assistante, raconte-t-elle. Puis l'entreprise a été rachetée et je devais beaucoup plus voyager. En même temps, mon époux a eu de nouvelles opportunités professionnelles, qui l'ont aussi amené à effectuer davantage de déplacements à l'étranger. S'organiser était devenu toujours plus difficile. J'adorais mon travail, mais je n'étais pas carriériste à ce point». Et Aude s'est mise à culpabiliser: «A la maison, j'avais l'impression de délaisser l'entreprise, alors qu'il y avait tant de choses à y faire. Mais, de retour au bureau, je pensais à mes enfants. Après plusieurs mois de réflexion, j'ai démissionné».

«La croyance que l'enfant a besoin de sa maman à la maison est très forte»

Un effort beaucoup de chance d'avoir pu conserver mon emploi. Surtout que j'aimais mes collègues et l'ambiance au bureau. C'était ma deuxième famille et j'étais ravie de pouvoir continuer sous une autre forme, dit-elle. Cependant, je n'avais pas vraiment de cahier des charges. Je passais d'un service à l'autre en fonction des besoins. Malheureusement, il n'y avait pas suffisamment de travail pour moi. Avec mon patron, nous sommes alors convenus que je démission-

nerais lorsque j'aurais un deuxième enfant. Ce que j'ai fait. A la naissance de ma seconde fille, pendant une année, il ne fallait surtout pas me parler de mon avenir professionnel». Et peu à peu, elle constate qu'elle ne s'ennuie pas du tout, et, surtout, que le temps passe vite...

Aude et Claire avouent qu'elles ont pu faire ce choix car leur époux subvient aux besoins de la famille. Elles vivent à la campagne. Or, plus un ménage se rapproche des centres urbains, plus un second salaire est une nécessité économique. Mais pour le sociologue Eric Widmer, même quand la mère travaille, le modèle traditionnel résiste. Les femmes cumulent. Contrairement aux pères, elles sont peu nombreuses à travailler à plein temps. Elles sont même devenues les championnes du temps partiel et gardent la responsabilité du ménage et des enfants. Ce modèle néo-traditionnel est devenu une norme.

Dans le cadre d'une étude, une équipe interdisciplinaire des Universités de Lausanne et Genève a suivi 250 couples. Interrogés durant la grossesse de la femme, il y avait d'entre eux souhaite partager les tâches. Mais les chercheurs ont constaté un changement dès la naissance de l'enfant. Comme le père n'a pas bénéficié d'un congé

parental, il a poursuivi sa carrière et il a peut-être des opportunités professionnelles. «En quelques mois, l'écart s'est creusé entre les deux partenaires, si bien qu'il semble tout naturel que ce soit la mère qui réorganise sa vie». Et fasse le choix entre arrêter de travailler, si c'est financièrement possible, et travailler partiellement, comme c'est le cas dans la majorité des situations.

Professeur à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel, François Hainard croit plus dans ce second trend que dans un retour des femmes au foyer. Et il énumère les raisons: «L'économie suisse a besoin de personnes actives. Les femmes font des études et veulent faire valoir leurs compétences, un second revenu est souvent incontournable pour des raisons financières, nous vivons dans une société de consommation où chacun veut maintenir un certain niveau de vie et, enfin, la biparentalité n'est plus la règle».

Aude et Claire savent également qu'elles ne sont pas nées avec ce modèle familial plutôt qu'un autre. Mais parler de «renaissance» du modèle traditionnel n'est pas incongru. La vie professionnelle peut être stressante, pas toujours gratifi-

ante. Aude a découvert un autre monde. «Lorsque je travaillais encore, nous étions dans une course perpétuelle. Nous n'avions plus de vie sociale car j'étais tellement fatiguée qu'il ne fallait pas me parler d'inviter des amis le week-end, raconte-t-elle. Au début, mon mari était plus réticent que moi au fait que j'arrête de travailler. Il avait peur que ça ne me convienne pas. Mais nous avons gagné une nouvelle vie, une nouvelle santé. Nous sommes une nouvelle famille et un nouveau couple».

Claire dit également que ce modèle lui convient. Sauf qu'elle se sent parfois gênée de dire qu'elle est une mère au foyer: «J'entends certaines femmes dire qu'elles auraient peut-être de devenir bête, à ne rien faire. Elles ne me le disent pas directement mais, comme c'est mon cas, ça me blesse. Je peux comprendre qu'une femme ait peur de se sentir inutile, ou de ne pas s'épanouir en restant à la maison. Mais devenir bête, non. Pour moi, nous sommes toutes différentes et il n'y a pas une formule meilleure que l'autre. Certes, je vis un peu dans un cocon mais, en même temps, je suis disponible pour les autres et je n'ai absolument pas l'impression d'être moins épanouie que si je travaillais, raconte-t-elle».

Faut-il néanmoins soutenir financièrement ce modèle? Tel est l'enjeu de cette votation. Aujourd'hui, la majorité des femmes travaille. Les parents qui cumulent deux salaires constants dans bien des cas que le second revenu est mangé par les impôts et les frais de garde. En rendant le modèle traditionnel plus attractif fiscalement, l'initiative de l'UDC en fait la promotion, au détriment des efforts qu'il reste à fournir pour permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

«Pour soutenir les familles, commençons par défisicaliser les allocations familiales car elle est là, l'injustice. On redonne ce qu'on nous offre», s'exclame Aude. Quant à la proposition de l'UDC, pourquoi pas. Mais jamais je ne conseilerais à quelqu'un de faire ce choix. Car c'est très personnel».

Claire songe à reprendre une activité professionnelle car ses filles grandissent. Mais elle avoue: «Ce n'est pas facile de se lancer. J'ai vraiment décroché et j'ai aussi un peu perdu confiance en moi. Chaque fois que j'y pense, je me dis qu'on verrait bien, qu'on peut aussi s'engager différemment que professionnellement», explique-t-elle.

\* Prénom d'emprunt



Illustration: C. BERTHIAUD

Faut-il soutenir financièrement le modèle de la mère au foyer? Tel est l'enjeu de la votation du 24 novembre prochain.  
PH: PIERRE AUGUSTE RENOUR, 1998

## Les faux espoirs de l'initiative de l'UDC

> **Les familles aisées, grands bénéficiaires de l'initiative**

Qui bénéficiera de l'initiative pour les familles de l'UDC? Les familles, évidemment. Mais pas toutes. Depuis 2011, les parents qui travaillent et confient la garde de leurs enfants à des tiers peuvent déduire des frais de l'impôt fédéral direct. Le montant maximal de la déduction a été fixé à 10 100 francs par enfant. L'UDC demande que les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants puissent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale. Si le plafond actuel est maintenu, la perte pour l'IFD serait de 390 mil-

lions de francs. Les initiants jugent l'effort supportable et mettent en parallèle le budget alloué à l'aide au développement, soit 2,3 milliards par an.

Sauf que la moitié des ménages avec enfants n'y verraient que du feu car ils ne paient pas d'impôt fédéral direct, leur revenu n'étant pas suffisant pour être imposable. Pour eux, et ce sont les parents qui gagnent le moins quel que soit leur modèle familial, l'initiative ne changera rien. En revanche, l'autre moitié plus aisée des ménages, qui n'a pas de frais de garde, en bénéficierait bel et bien.

Le modèle gagnant serait celui où les deux parents travaillent, cumulent un revenu confortable, et confient la garde de leur progé-

ture gratuitement à un membre de la famille.

Mais les parents risquent aussi d'être refroidis par la manière dont l'initiative pourrait être appliquée. Par la Confédération mais plus particulièrement par les cantons. Actuellement, les cantons appliquent le même principe pour les impôts cantonaux et communaux qu'au niveau fédéral, avec un plafond pour la déduction des frais de garde se situant entre 3000 et 17 500 francs. Et ils ont déjà sorti leur calculatrice. En maintenant les mêmes montants mais appliqués à toutes les familles, l'initiative leur coûterait 1 milliard de francs. Augmenter-ils les impôts ou diminueront-ils la solution à l'accueil extra-familial pour

y faire face? Les cantons pourraient aussi diminuer la déduction autorisée, afin que l'opération soit neutre. Une solution qui fera grimacer ceux dont un second salaire est une nécessité et qui ont des frais de garde élevés, dans les centres urbains par exemple. Les opposants craignent une abolition pure et simple de cette déduction, un scénario peu probable.

Une autre option évoquée consisterait à appliquer la déduction maximale aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, alors que ceux qui en confient la garde à un tiers ne pourraient que déduire des frais effectifs, qui pourraient être inférieurs. Ces doutes seront levés si l'initiative est acceptée. **M. Go.**

## Les expériences cantonales

Quatre cantons accordent déjà une déduction fiscale aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Depuis 2011, le Valais offre à tous les parents des déductions fiscales de 3000 francs. Avant cette date, le comté était de 4000 francs pour frais de garde effectifs seulement. Le Valais a ainsi réduit le montant de la déduction pour l'offrir à tous les ménages. «C'est idée est née d'un postulat de l'Alliance de gauche, puis d'une motion du PDC acceptée par le Grand Conseil par 118 voix sur 130», explique Nicolas Mathys, du Service cantonal des contributions. «En l'état, si l'initiative devait être acceptée, cela ne changerait rien pour le Valais», ajoute-t-il.

Trois cantons de Suisse centrale ont adopté un système similaire. Depuis 2012 à Zoug, toutes les familles peuvent déduire un montant de 6000 francs, indépendamment du mode de garde. A Nidwald, la déduction est de 3000 francs, mais les parents qui confient leurs enfants à des tiers peuvent déduire un montant allant jusqu'à 10 900 francs. En cas d'acceptation de l'initiative, Nidwald devrait proposer un barème élargi. Tout comme Lucerne, qui applique depuis 2011 une déduction forfaitaire de 2000 francs pour tous, à laquelle peut s'ajouter une déduction de 4700 francs maximum en cas de garde.

Anne Fournier et Marie Parvez